



Label PARC+ 2022 – 2024
9 parcs d'activités primés à l'occasion
de cette 5^{ème} édition

À l'occasion de la 5^{ème} édition des labels PARC+ 9 parcs d'activités économiques de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été récompensés : 4 nouveaux lauréats et 5 parcs déjà récompensés en 2019 qui ont renouvelé leur candidature. Ils ont été dévoilés lors de la journée régionale SudBiodiv' organisée par l'ARBE et ses partenaires le 14 octobre 2022.

Le **Label PARC+** : impulsé par la politique économique de la Région Sud et par son plan climat "une COP d'avance", ainsi que par les enjeux d'adaptation au changement climatique, portés par l'ADEME, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, le Département de Vaucluse et l'ARBE ainsi que par des partenaires techniques*, le **Label PARC+** récompense les parcs d'activités engagés dans des démarches de qualité et de performance.

Les critères : aménager judicieusement son territoire pour accueillir les entreprises et leurs salariés, lutter contre le gaspillage foncier, préserver et valoriser le paysage et la qualité de vie locale, favoriser les liens et le dialogue entre les entreprises et leur territoire, améliorer le quotidien des salariés et des usagers.

3 niveaux de récompense : le niveau 3 est le plus exemplaire ; pour ceux qui n'atteignent pas encore le niveau 1 une reconnaissance « parc engagé » est allouée car un engagement encourageant a été démontré.

Durée du label : 3 ans, à l'issue desquels le lauréat peut renouveler sa candidature. C'est le cas cette année pour les lauréats de la 2^{ème} édition 2019-2021.

PALMARÈS 2022 - 2024 LABEL PARC+

- Niveau 2 :** [Pôle industriel de Carros-Le Broc](#) • Carros-Le Broc [06]
[Pôle industriel de Rousset](#) • Rousset - Peynier - Fuveau [13]
- Niveau 1 :** [Parc industriel Les Paluds](#) • Aubagne [13]
[Pôle d'activités Apt-Ouest](#) • Apt [84]
- Parcs Engagés :** [Parc d'activités du Haut-Verdon](#) • Villars-Colmars [04]
[Parc d'activités du Pont](#) • Plan d'Orgon [13]
[Pôle d'activités Marseille Nord](#) • Marseille [13] **Avec mention spéciale du jury**
[Marché d'Intérêt National d'Avignon](#) • Avignon [84]
[Parc d'activités Grange Blanche II](#) • Courthézon [84]

*Partenaires techniques : le réseau des CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse Provence Attractivité, CAUE 84, AUPA, AURAY, AGAM et Convergence 13.

CONTACTS PRESSE

ARBE – Alexandra Acca – a.acca@arbe-regionsud.org - 07 63 77 48 70 / Audrey Glorian – a.glorian@arbe-regionsud.org - 06 03 10 67 13

ACCES PRESSE – Sylvie Tarquini - starquini@accespresse.fr- 06 24 28 57 47 / Anne Kramel - akramel@accespresse.fr - 06 25 45 01 00

Membres pléniers de l'ARBE :



Membres associés de l'ARBE :



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



LABEL PARC⁺ 2022 – 2024 LES LAURÉATS



Le Pôle industriel de Carros-Le Broc [06] progresse et atteint le label PARC⁺ niveau 2 : une dynamique d'actions portées et structurées par l'ensemble des parties-prenantes du parc.

> Le parc

Le Pôle industriel de Carros - Le Broc, situé sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, à cheval sur les communes de Carros et Le Broc, s'étend sur près de 220 hectares le long de la rive gauche du Var et accueille environ 600 entreprises regroupant 8 500 emplois. Créé ex-nihilo dans les années 60', il s'impose comme le 1^{er} pôle industriel et artisanal du département des Alpes-Maritimes. Il comprend la ZI de Carros-Le Broc (188 ha, entreprises industrielles orientées principalement sur l'électricité/électronique, la chimie/santé et le BTP) et la ZA de la Grave (28ha, 120 entreprises d'artisanat et de services industriels, 500 salariés).

> La démarche

Le Pôle industriel Carros – Le Broc s'est engagé dans la démarche PARC⁺ dès 2019 et a obtenu le label Niveau 1 avec une mention spéciale du jury, pour la période 2019-2021. Il renouvelait donc sa candidature en 2022.

La Métropole et les associations de propriétaires et d'entreprises portent collectivement une ambition pour faire de ce territoire, un Pôle exemplaire respectant sa vocation première d'accueillir des activités industrielles, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et en répondant aux nouvelles attentes et besoins des entreprises et de leurs salariés (flexibilité, mixité...). Chacune de ces structures, selon leurs compétences et échelle d'intervention sont dans une démarche d'intervention anticipatrice : le programme d'actions à mener dans le cadre du label PARC⁺ pour la période 2022-2024 est déjà établi !

Le Pôle industriel de Carros – Le Broc progresse et obtient le label PARC⁺ Niveau 2 pour la période 2022-2024.

> Les actions qui ont séduit le jury

> Une gouvernance bien structurée et efficace autour de la Métropole Nice Côte d'Azur, l'association de propriétaires ASLIIC et le club d'entreprises CAIPDV, qui s'engagent sur une feuille de route claire et une programmation dans le temps **> Des moyens humains et une présence physique sur le pôle des associations ASLIIC et CAIPDV**, autour desquelles un pôle de vie et de services s'organise **> Une démarche proactive** pour libérer du foncier et densifier le pôle **> Une mise en sens unique progressive et concertée** sur certains axes routiers **> Des études en cours pour progressivement désimperméabiliser et renaturer** qui permettront de faire un saut qualitatif dans la gestion intégrée des eaux de pluie, le développement de la biodiversité, l'amélioration du cadre paysager... **> L'installation de places publiques de recharge pour véhicules électriques** sur l'emprise de l'ASLIIC **> La mise en expérimentation d'une navette autonome** en partenariat avec l'université **> Une relation partenariale historiquement forte avec la CCI** et de nouveaux partenariats qui se développent, notamment avec l'association Ea-Ecoentreprises.

> Structures lauréates et contacts



Métropole Nice Côte d'Azur > Grégory DUBOIS > Directeur développement économique et emploi > 04 89 98 27 33 > gregory.dubois@nicedazur.org



Association Syndicale Libre du Lotissement Industriel de Carros Le Broc - ASLIIC > José FIOTTI > Chargé de mission > 04 92 08 89 69 > secretariat@asliic.fr



Association Côte d'Azur Industries Plaine du Var - CAIPDV > Domitille COUGET > Chargée de mission > 04 97 10 08 59 > bureau@caipdv.com

LABEL PARC⁺ 2022 – 2024 LES LAURÉATS



Le Pôle industriel de Rousset [13] progresse et obtient le Label PARC⁺ Niveau 2 : une vocation industrielle affirmée et une qualité toujours croissante !

> Le Parc

À proximité d'Aix-en-Provence, au pied de Sainte-Victoire, le Pôle Industriel de Rousset a été créé en 1961 par les Houillères du Bassin Minier de Provence pour offrir de nouvelles perspectives d'emploi aux mineurs dont l'avenir était compromis. Zone de reconversion, elle attire des entreprises liées au secteur de la construction, des plateformes de stockage puis de la micro-électronique naissante. Depuis 60 ans, ce pôle a conservé sa vocation industrielle et développé ses avantages technologiques. Étendu sur 300 ha à cheval sur les communes de Rousset, Peynier et Fuveau, il compte une centaine d'entreprises et 8 000 emplois.

> La démarche

Le Pôle industriel de Rousset s'est engagé dès 2018 dans le dispositif PARC⁺ et a obtenu le label Niveau 1 pour une période allant jusqu'à 2021. En 2022, il renouvelle donc sa candidature.

Ce pôle à l'identité industrielle marquée confirme sa vocation productive maîtrisée et portée par l'ensemble des parties prenantes. L'espace boisé au cœur du parc est devenu un nouvel atout pour les acteurs du parc qui peuvent désormais s'approprier ce lieu pour bénéficier de services récréatifs ou d'animations inter-entreprises. Le potentiel de développement autour de ce "poumon vert" est un bien rare dans un parc industriel, et l'association d'entreprises a su s'en saisir pour inventer de nouveaux usages, en lien avec les acteurs du territoire. La construction prochaine du local de l'association sur ce site viendra renforcer cette centralité de services aux entreprises.

Le pôle industriel de Rousset progresse et obtient le Label PARC⁺ Niveau 2 pour la période 2022-2024.

> Les actions qui ont séduit le jury

> Une présidence unique pour l'association d'entreprises (GIHVA) et l'association de propriétaires (ASPLIIR) qui déploie une grande énergie pour développer les actions et promouvoir ce pôle **> Une vocation industrielle qui est maintenue depuis 60 ans** grâce à un portage fort des associations GIHVA/ASPLIIR, de la commune de Rousset et de la Métropole. Le pôle s'inscrit dans un « Territoire d'industrie » et compte un site labellisé « Site Clé en main » (Sud Fab) **> Un suivi du foncier et de l'immobilier** productif réalisé et centralisé par l'association et la commune **> Une voirie et des espaces cyclables qualitatifs sur le parc** **> Un panel d'actions pour favoriser l'accès en transports alternatifs** (covoiturage, transports collectifs, modes doux) **> L'association de propriétaires dispose d'un espace boisé de 6 ha**, valorisé en espace récréatif et de biodiversité (atelier maraîcher, parcours de santé, espace de détente et de pique-nique) réservé aux salariés du parc **> La collecte mutualisée des déchets** par un prestataire unique de l'Économie Sociale et Solidaire **> De nombreuses animations** inter-entreprises et actions partenariales autour de l'emploi et de la formation en lien avec les écoles du territoire pour promouvoir et valoriser l'image des métiers de l'industrie.

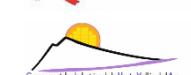
> Structures lauréates et contacts



Métropole Aix Marseille Provence > Carole **VAN OOST** > DGA aménagement CT Aix > 04 42 91 60 74 > carole.vanoost@ampmetropole.fr



Ville de Rousset > François **CORDEAU** > Responsable affaires économiques > 04 42 53 83 79 > fco@mairie-rousset.fr



Association Groupement des Industriels de la Haute Vallée de l'Arc - GIHVA > Christine **FABRE** > Présidente > 04 42 53 25 03 > chfabre-gihva@orange.fr



LABEL PARC⁺ 2022 – 2024 LES LAURÉATS

Le Parc industriel Les Paluds [13] progresse et atteint le Label PARC⁺ Niveau 1 : un projet ambitieux porté par un collectif soudé.

> Le Parc

Site économique productif majeur de l'Est marseillais, le Parc Industriel Les Paluds à Aubagne accueille sur 125 hectares plus de 700 PME et TPE dans des secteurs d'activités très diversifiés, ainsi que des leaders technologiques représentant plus de 7 000 emplois. Fort de ce potentiel, le site a vocation à évoluer pour permettre le développement des activités existantes et créer de nouveaux emplois et, plus largement, pour répondre aux besoins des entreprises en termes d'image et de valeur ajoutée.

La Métropole Aix Marseille Provence, la ville d'Aubagne et le syndicat des propriétaires ont une volonté commune d'investir dans cette infrastructure économique avec pour objectif de positionner Les Paluds en tant que site productif de référence en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

> La démarche

Le Parc Industriel Les Paluds renouvelle cette année sa candidature au label PARC⁺ pour lequel il avait obtenu en 2019 la reconnaissance Parc engagé.

Les actions phares qui structurent toute sa démarche sont des actions de long terme, tels que les aménagements pour la mise en œuvre d'un Bus à Haut Niveau de Services et la désimperméabilisation et renaturation du parc dont l'étude a été réalisée.

La phase opérationnelle s'engage et les projets deviennent mûres.

Le Parc industriel Les Paluds progresse et atteint désormais le Label PARC⁺ Niveau 1 pour la période 2022-2024.

> Les actions qui ont séduit le jury

> **Une gouvernance bien structurée et efficace** autour de la Métropole Aix Marseille Provence, la ville d'Aubagne et l'association de propriétaires Les Paluds > **Une ouverture et des relations** de l'ASL avec les autres zones d'activités du territoire, voire de la région > Des intentions qui se confirment avec la réalisation d'une étude et **un projet ambitieux pour désimperméabiliser et renaturer** ce parc industriel très minéral, soumis au risque inondation > Une association qui développe le nombre de ses adhérents et qui **dynamise ses animations inter-entreprises** > **Une nouvelle thématique déchets** intégrée au programme d'action de l'ASL et qui s'organise autour de l'engagement dans la charte régionale Zéro Déchet Plastique > **Le renforcement de la communication** et de la promotion du parc (refonte du site web, réseaux sociaux, cartographie dynamique, nouveaux totems selon la charte graphique) > **La signature d'une Convention d'Intervention Foncière** entre la Métropole, la commune et l'EPFR pour se donner les moyens de remobiliser du foncier et densifier.

> Structures lauréates et contacts :



Métropole Aix-Marseille-Provence > Marie-Hélène **IPPOLITO** > Directrice Service économique > 04 42 62 85 34 > marie-helene.ippolito@ampmetropole.fr



Ville d'Aubagne > Jean-Marc **BONINO** > directeur général adjoint Aménagement et gestion du patrimoine > 04 42 18 19 31 > jean-marc.bonino@aubagne.fr



Association Syndicale Libre Les Paluds - ASLP > Sandrine **DELAUNAY** > Permanente > 07 71 24 51 84 > sdelahunay@lespaluds.fr

LABEL PARC⁺ 2022 – 2024 LES LAURÉATS



Le Pôle d'activités Apt-Ouest à Apt [84] progresse et obtient le label PARC⁺ niveau 1 : un nouveau pôle d'accueil et de services pour les entreprises.

> Le Parc

Le Pôle d'activités se situe à l'entrée ouest de l'agglomération d'Apt, ville centre de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon [CCPAL]. Il constitue un espace économique hétérogène qui concentre, sur environ 80 ha, la majorité des entreprises artisanales et industrielles, le siège de la CCPAL et la caserne des pompiers. Y sont notamment présents les fleurons du territoire et les plus importantes PME ainsi que près d'une centaine de TPE pour environ 1 000 salariés, principalement du secteur de l'économie présenteielle (mécanique, ferronnerie, maçonnerie, BTP).

La zone industrielle Les Bourguignons est le quartier d'activités le plus conséquent de cet ensemble. Son développement a été initié par la commune d'Apt, il y a plus de 50 ans. La zone industrielle Les Argiles, le parc d'activités économique Perréal, Peyrolière I et II, et la zone de loisirs du Plan d'eau de la Riaille complètent le pôle Apt-Ouest.

> La démarche

La communauté de communes du Pays d'Apt Luberon s'était portée candidate au label PARC⁺ dès 2018 pour la création du parc d'activités de Perréal. En 2019, sur les conseils du jury, elle s'était repositionnée sur l'ensemble du Pôle d'activités Apt-Ouest dans une logique de projet d'ensemble, en profitant de cette création pour requalifier les zones plus anciennes. Il avait alors obtenu la reconnaissance « Parc engagé » pour la période 2019 – 2021 et candidate cette année pour son renouvellement.

Dans cette dernière période, l'évolution qualitative du pôle tient en particulier à la construction du bâtiment Cap Luberon qui abrite notamment les services développement économique de la CCPAL avec 2 permanentes dédiées à l'accompagnement des entreprises. Ce bâtiment totem en entrée de Pôle élargit l'offre avec du coworking et d'autres services mutualisés (location de salles de réunion, accueil de partenaires, organisation d'événements inter-entreprises et formations...). Les animations inter-entreprises se sont déployées.

Tandis que Perréal poursuit son développement avec l'installation désormais de 7 entreprises, Les Bourguignons s'engage dans une requalification poursuivant le cap fixé par la stratégie économique du territoire.

Le Pôle d'activités Apt-Ouest progresse et obtient le label PARC⁺ niveau 1 pour la période 2022 – 2024.

> Les actions qui ont séduit le jury

> Une commission d'attribution pour les nouvelles implantations sur Perréal > L'ouverture du Pôle de Services Cap Luberon par la réhabilitation d'un ancien bâtiment en entrée de zone, avec une offre de services qualitatifs (coworking, location de salle, événements, ...)> Une stratégie de développement économique régulièrement mise à jour > Une vocation productive maintenue malgré une absence de maîtrise du foncier par la collectivité > Un suivi du foncier et immobilier économique disponible (« Atelier Économique ») > Une communication et promotion du pôle d'activités renforcées > Un effet d'entraînement qualitatif de Perréal avec la requalification engagée des zones anciennes > La désimperméabilisation et renaturation en cours autour du Plan d'eau, un espace récréatif et de restauration pour les salariés du pôle et les habitants/touristes > L'amélioration des services de mobilité (offre Transport Collectif et modes doux). > L'accompagnement au développement des énergies photovoltaïques sur les toitures des entreprises (audit PV) > La conservation d'un champ de tulipes sauvages et d'un cabanon en pierre pour la préservation de la biodiversité.

> Structure lauréate et contact



Communauté de Communes Pays d'Apt Lubéron > Christelle GAY > Directrice pôle aménagement et développement économique > 04 90 04 04 30 > christelle.gay@paysapt-luberon.fr



Le Parc d'activités du Haut-Verdon à Villars-Colmars [04] obtient la reconnaissance Parc engagé : la création d'une zone d'activité en milieu rural qui se veut la moins impactante sur la biodiversité.

> Le Parc

Le projet initial, porté dès 2009 par la commune de Villars-Colmars, puis par la Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'Allos, et enfin par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, consistait à créer un Pôle Bois pour assurer le développement de la filière et accueillir des entreprises soumises au risque inondation. La vocation s'est élargie au fur et à mesure des contacts avec les entreprises locales et demandes d'implantation. Les travaux d'aménagement n'ont débuté qu'au printemps 2020 et seront achevés une fois le terrassement des premiers lots effectué (finalisation de la voirie, espaces verts, éclairage). À ce jour, 10 lots représentant plus de 90 % de la surface commercialisable sur les 6 ha du parc sont sous promesse de vente signée ou réservés et les premiers permis de construire ont été acceptés.

> La démarche

Le projet de parc d'activités Haut Verdon a été porté de longue date malgré un contexte administratif qui a beaucoup évolué au cours du temps, tout en maintenant une volonté de qualité environnementale. Cette démarche a été accompagnée par un écologue en phase projet et en phase travaux et une grande attention a été portée à la préservation de la biodiversité, que ce soit pour le déplacement d'arbres (Aulnes) et d'une plante locale (Carline), le maintien de pierriers, la recherche de nids de chauves-souris dans les arbres abattus, le contournement des arbres pour l'aménagement des noues, ou la préservation de la trame noire par un éclairage limité (extinction nocturne).

La Communauté de Communes a également saisi l'opportunité de cet aménagement pour s'engager dans un projet expérimental avec l'ONF pour tester des plantations d'essences forestières plus résistantes dans un contexte de réchauffement climatique.

Le parc d'activités Haut Verdon obtient la reconnaissance Parc Engagé pour la période 2022-2024.

> Les actions qui ont séduit le jury

> La prise en compte des inquiétudes des riverains pour **remplacer un accès routier par un accès modes doux** > **L'inscription de clauses anti-spéculatives** dans le cahier des charges de cession des lots. > L'élaboration d'un cahier de **prescriptions architecturales et paysagères** adossé au règlement, avec obligation d'insérer les bâtiments dans la pente pour limiter le déplacement de terre > La réalisation préalable d'un inventaire Faune-Flore 4 saisons et l'accompagnement par un écologue > **Une ténacité et créativité dans la recherche de solutions** pour préserver les aulnes et les carlines > **Une expérimentation avec l'ONF** en mesure de compensation, pour tester des essences d'arbres mieux adaptées au réchauffement climatique local (érables) > **Une gestion intégrée des eaux pluviales** par l'aménagement de noues, fossés et bassins d'infiltration > **La proximité d'une offre de restauration, dans un contexte de ruralité** > Des acquéreurs qui pour certains se connaissent déjà ou s'organisent pour **construire en bonne intelligence** > **Une création de zone** qui se justifie notamment par le besoin de déplacer des entreprises endogènes soumises au risque inondation dans le lit du Verdon > Un effet d'entraînement qualitatif étendu sur l'ensemble des ZAE du territoire par **la création d'une signalétique commune.**

> Structure lauréate et contact



Communauté de communes Alpes Provence Verdon > Morvan **MENOU** > Chargé de mission développement économique > 06 72 52 17 25 > morvan.menou@ccapv.fr



Le Parc d'activités du Pont à Plan d'Orgon [13] obtient la reconnaissance Parc Engagé : l'ambition d'une requalification sur un parc à vocation mixte.

> Le Parc

Créé en 1996, le parc d'activités du Pont à Plan d'Orgon s'étend sur une superficie de 62 hectares, dont 52 ha à l'ouest de l'autoroute et 10 hectares à l'Est. Il compte environ 90 entreprises et 900 emplois avec une vocation de transport de plus en plus marquée, même si des activités industrielles et agro-alimentaires sont toujours présentes. La localisation stratégique en entrée de Plan d'Orgon sur des axes de communication majeurs a également eu pour effet de créer une façade de commerces. Le parc est attractif mais les équipements vieillissants. C'est pourquoi en 2018, Terre de Provence Agglomération identifie comme stratégique le parc d'activités du Pont pour entamer des travaux de requalification. Les diagnostics paysager et environnemental ont été réalisés et le projet rentre en phase opérationnelle avec le démarrage des travaux prévu début 2023.

> La démarche

Le parc d'activités du Pont qui existe depuis une vingtaine d'années nécessite d'être requalifié, ce que l'agglomération entreprend aujourd'hui avec une volonté clairement affichée de faire bien. Sur les parcelles privées, il est espéré que la requalification s'accompagne d'un effet d'entraînement pour des résultats visibles sur l'ensemble du parc. Les travaux actuellement entrepris de réfection de la voirie et mise en sens unique sur la zone améliorent la fluidité et sécurité du trafic Poids Lourds.

Certaines entreprises semblent enclines à se constituer en association d'entreprises ce qui est encourageant et permettra de faire progresser la qualité et l'animation du parc au regard de l'ensemble des ambitions du label : dynamique inter-entreprises, services mutualisés, ancrage territorial, incitations à l'action sur les parcelles privées (qualité architecturale et paysagère, qualité environnementale, etc.).

Le jury attribue au Parc d'activités du Pont la reconnaissance "Parc engagé" pour la période 2022 - 2024.

> Les actions qui ont séduit le jury

- > **Un programme de requalification porté par l'agglomération** : reprise intégrale des voiries, bordures et trottoirs, remise aux normes de la signalisation horizontale et verticale, réseau pluvial, espaces verts avec essences méditerranéennes en « zéro phyto » (inscrit au CRET)
- > **Un programme « Dynamise ta zone »** pour améliorer la concertation entre les entreprises et la collectivité, avec l'association d'entreprises du territoire
- > La création d'une boucle en sens unique à l'intérieur de la zone pour **fluidifier et sécuriser le trafic routier**, poids lourds notamment
- > **Des voies douces existantes** pour la connexion avec l'ensemble de l'agglomération et la ville de Cavillon, et de nouvelles pistes prévues intra-zone
- > **La présence de fossés enherbés pour la gestion intégrée des eaux de pluie** qui est maintenue malgré la demande de certaines entreprises de buser
- > **Une étude paysagère réalisée et la présence de quelques beaux arbres** qui seront maintenus
- > **La réfection de l'éclairage public** avec des leds sera assortie d'une extinction nocturne pour préserver la trame noire.

> Structure lauréate et contact



Terre de Provence Agglomération - TPA > Yannick ZABOTTO > chargé de développement économique > 06 18 41 07 26 > promotion.mde@terreprovence-agglo.com



Le Pôle d'activités Marseille Nord [13] obtient la reconnaissance Parc Engagé avec mention spéciale : une association d'entreprises exemplaire qui dynamise le tissu économique des quartiers nord de Marseille.

> Le Parc

Couvrant sept zones d'activités, le Pôle d'activités Marseille Nord, situé sur les 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements de la ville, est totalement intégré dans le tissu urbain. Il abrite 250 000 habitants avec un taux de chômage particulièrement élevé et un contexte social difficile.

Il est néanmoins stratégique et central pour la Métropole, car à la frange du projet Euroméditerranée, et plutôt bien doté en termes d'infrastructures routières, jouissant d'une longue histoire économique (industries emblématiques). La création du dispositif des zones franches urbaines a généré un renouveau dans les années 90 (notamment sur les 14^e et 16^e arrondissements). L'association d'entreprises Cap au Nord Entreprendre est aujourd'hui un acteur majeur de l'animation économique de ce pôle d'activités, qu'elle accompagne pour un développement plus durable, responsable et sociale.

> La démarche

Le Pôle d'activités Marseille Nord s'est engagé dès 2019 dans le dispositif PARC⁺ et a obtenu la reconnaissance Parc Engagé pour la période 2019 - 2021. En 2022, il renouvelle donc sa candidature.

L'association d'entreprises Cap au Nord Entreprendre a choisi volontairement de faire porter sa candidature sur l'ensemble de son périmètre d'intervention. Ce territoire est intéressant et atypique par bien des aspects : extrêmement vaste et hétérogène entre tissus économiques, habitations, commerces, infrastructures.

Le jury salue la stratégie d'animation de l'association Cap au Nord Entreprendre dont le rôle clé se confirme dans son interface avec la Métropole, l'animation économique, et la dynamique inter-entreprises de ce vaste territoire en connexion d'Euromed et ChâteauGombert. La taille de l'équipe qui continue de grandir est un marqueur de l'importance de cette association pour la collectivité.

Le pôle compte parmi ses acteurs économiques des entreprises mais aussi des activités culturelles et associatives de grande qualité qui travaillent en synergie. Cet axe de l'Écologie Industrielle et Territoriale [EIT] qui a été mis en avant dans la candidature a particulièrement séduit le jury.

Le pôle d'activités Marseille Nord confirme sa reconnaissance Parc Engagé pour la période 2022-2024 et le jury attribue une Mention Spéciale pour l'animation territoriale réalisée par l'association Cap au Nord Entreprendre.

> Les actions qui ont séduit le jury

> **Une association d'entreprises qui multiplie les partenariats locaux** pour dynamiser son territoire et sert de liant entre les entreprises entre elles et avec le service développement économique de la Métropole > **Une association d'entreprises qui organise et soutient l'Écologie Industrielle et Territoriale à l'échelle du territoire**, s'implique activement dans le réseau régional EIT et organise **son action autour de la charte Zéro Déchet Plastique** > De nombreuses commissions de travail inter-entreprises et des animations variées de l'association d'entreprises > **Un secteur de l'Économie Sociale et Solidaire qui est particulièrement actif** et réserve de belles surprises sur ce territoire à l'image dégradée > **Un renforcement de la communication et de la promotion du territoire** et de ses adhérents > **Le pilotage de la signalétique économique confié à l'association d'entreprises** > Des incitations à la végétalisation des parcelles privées (Challenge Cap), ou à l'usage du vélo (Mai à Vélo) par l'association d'entreprises.

> Structures lauréates et contacts



Métropole Aix Marseille Provence > Lauren MERIEL > Développeuse économique territoriale > 04 91 99 75 86 > Lauren.meriel@ampmetropole.fr



Association Cap au Nord Entreprendre - CANE > Camille MANDEL > Responsable développement > 06 38 94 29 80 > camille.mandel@capaunord.fr



Le Marché d'Intérêt National d'Avignon [84] obtient la reconnaissance Parc Engagé : une belle dynamique de projets enclenchée pour tendre vers un « ECO MIN ».

> Le Parc

Le MIN d'Avignon est le 2^{ème} MIN de France en termes de surface construite, situé au cœur du tissu urbain de l'agglomération du Grand Avignon. Il s'approvisionne dans le monde entier, distribue dans 15 départements français et expédie en Europe et au Moyen Orient. Sur 25,5 ha, le MIN compte 138 entreprises pour plus de 1 300 emplois. Il est géré par un syndicat mixte dont l'équipe est présente sur le site et propose un certain nombre de services et d'animations. De nouvelles orientations ont récemment été données au MIN pour le rendre plus attractif et le faire entrer dans la transition écologique afin de répondre aux enjeux environnementaux, améliorer l'aménagement urbain du site, renforcer l'animation des entreprises et leur synergie, amorcer le travail sur la logistique urbaine durable.

> La démarche

Le MIN d'Avignon qui possède une riche histoire souhaite aujourd'hui s'inscrire dans une démarche de modernisation qui place le développement durable au cœur de ses nouvelles ambitions. Après un changement de direction depuis à peine 6 mois, de nombreuses pistes d'actions ont été ouvertes.

Le MIN présente divers atouts pour pouvoir mener à bien ces projets : il réunit l'ensemble des parties prenantes dans sa gouvernance, le foncier et l'immobilier du site sont majoritairement maîtrisés par le SMINA, et de nombreux services sont physiquement présents. La dynamique récemment engagée, tend à déployer notamment des animations inter-entreprises et des réflexions plus globales sur l'aménagement du site, la fluidification et sécurisation du trafic et des piétons, la réhabilitation plus ambitieuse des bâtiments existants, la signalétique. L'évolution est très encourageante.

Le jury attribue au MIN d'Avignon la reconnaissance « Parc Engagé » pour la période 2022-2024.

> Les actions qui ont séduit le jury

> **Une nouvelle orientation pour le MIN** qui marque son ambition et se donne les moyens d'y parvenir > La structuration d'un comité d'implantation pour **recentrer le MIN sur des activités qui soient en accord avec la vocation agro-alimentaire** > **Une maîtrise de l'offre foncière et immobilière conservée** par le SMINA, qui peut intervenir pour réhabiliter les bâtiments vieillissants et les configurer pour répondre aux nouveaux besoins de la filière > **Le développement des outils de communication et de promotion du MIN** (site web, réseaux sociaux) > Des études et audits en cours pour réaménager le site en modifiant le schéma de circulation, désimperméabilisant, renaturant > **Des économies d'énergie réalisées** par une approche de bon sens sur les points lumineux superflus (plan de sobriété) > **Une volonté affichée de s'ouvrir davantage sur la ville et développer les partenariats locaux** > **Une déchèterie professionnelle sur site**, des démarches d'écologie industrielle et territoriale et une mutualisation de la collecte > **Des animations inter-entreprises qui se développent.**

> Structures lauréates et contacts



Syndicat de Marché d'Intérêt National d'Avignon - SMINA > Laëtitia **VINUESA** > Directrice > 04.90.88.91.02
> l.vinuesa@minavignon.fr



Communauté d'Agglomération du Grand Avignon > Antoine **KERRAND** > Directeur Général Adjoint des services > 04 90 84 47 98 > antoine.kerrand@grandavignon.fr



Le Parc d'activités Grange Blanche II, à Courthézon [84] obtient la reconnaissance Parc Engagé : une extension de zone d'activités qui mise sur la qualité.

> Le Parc

Dans les années 1990, les communes de Courthézon et de Jonquières ont porté la création du parc d'activités de la Grange Blanche I constitué de 13,5 ha avec près de 15 entreprises aujourd'hui installées. Dans la continuité de cette première zone, la communauté de communes Pays Réuni d'Orange [CCPRO] devenue compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités communautaires, s'est lancée dès 2000 dans un projet d'extension de 24 ha au travers de la création du parc d'activités de Grange Blanche II. Le parc est aujourd'hui entièrement aménagé et commercialisé, avec 9 entreprises installées et une vocation dominante de logistique liée à la filière viticole.

> La démarche

Le parc d'activités de Grange Blanche II présente une bonne homogénéité avec Grange Blanche I, d'autant que la CCPRO a profité des travaux pour reprendre la voirie de la partie existante. Les entreprises qui se sont implantées concentrent des activités liées à la filière viticole locale. Le bâtiment logistique central rouge, confère au parc une identité bien marquée.

La CCPRO a souhaité inscrire la création de Grange Blanche II dans la démarche de performance ECOPARC Vaucluse. Cela se traduit notamment dans la qualité paysagère qui est portée par la CCPRO en lien avec la commune de Courthézon. Les noues le long des voies et les bassins de rétention apportent un supplément de qualité environnementale et seront des atouts pour un futur maillage d'une trame verte et bleue.

La mobilité douce est encouragée par un marquage au sol de pistes cyclables dans l'attente de l'achèvement des liaisons sécurisées. L'absence de restauration sur le parc est une volonté de la collectivité qui souhaite privilégier l'accès aux commerces du centre-ville, proches du parc et facilement accessibles. Les ambitions relatives aux services et à l'ancrage territorial pourront se développer lorsque le parc aura atteint une plus grande maturité.

Le jury attribue au parc d'activités Grange Blanche II la reconnaissance « Parc Engagé » pour la période 2022-2024.

> Les actions qui ont séduit le jury

> **Une volonté politique commune** entre la CCPRO et la commune pour mener à bien ce projet de parc d'activités exemplaire, notamment dans sa qualité architecturale et paysagère > **Des bassins de rétention paysagers et des plantations d'arbres** sur les espaces publics pouvant offrir des espaces de détente > **Une volonté de ne pas introduire de commerces** dans le parc pour soutenir l'offre de restauration du centre-ville, dont l'accès en modes doux est facilité par sa proximité et un marquage au sol provisoire, dans l'attente de l'achèvement des voies douces sécurisées > **Un accès et une desserte fluides** malgré la circulation de nombreux poids lourds > **Un parc d'activités propre et bien organisé** > **Du pastoralisme temporaire** sur les parcelles non encore construites.

> Structure lauréate et contact



Communauté de Communes Pays Réuni d'Orange - CCPRO > **Émilie MATHIEU** > Directrice de l'attractivité du territoire > 06 45 76 97 99 > emilie.mathieu@ville-orange.fr

Membres pléniers de l'ARBE :



Membres associés de l'ARBE :



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

